

**Charte de l'utilisation d'Internet du collègue Jean Cavallès**

- Tous les élèves inscrits peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et services multimédias de l'établissement après acceptation de cette Charte. [...]
- L'établissement s'engage à préparer les élèves, les conseiller et les assister dans leur utilisation des services proposés.
- L'élève s'engage à respecter la législation en vigueur [...]
- L'établissement s'efforce de maintenir les services accessibles en permanence [...]
- L'élève s'engage à ne pas perturber volontairement les services, à ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité, à ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres) [...]
- L'utilisateur s'engage à n'effectuer aucune copie illicite de logiciels commerciaux.
- Les rédacteurs de pages Web doivent garder à l'esprit que sont interdits et pénalement sanctionnés : le non-respect des droits de la personne (atteinte à la vie privée, racisme, injure), la publication de photographies sans autorisation, le non-respect des bonnes mœurs [...], le non respect de la propriété intellectuelle et artistique [...].

Analysez le document ci-dessus et complétez le tableau suivant :

<b>Mes droits</b>	<b>Mes devoirs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>